

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2014

Etaient présents : Tous les Conseillers sauf Monsieur William JACOB, procuration donnée à Madame Barbara LENGLET, Madame Murielle HENIQUE, procuration donnée à Monsieur André HERLIN et Monsieur David GUILLEZ, excusé.

Secrétaire : Madame Laurence GAMBIER.

Elections sénatoriales : Désignation des délégués titulaires et suppléants

Madame le Maire, en application de l'article L.2122-17 du CGCT a ouvert la séance.

Madame le Maire a procédé à l'appel nominal des membres du Conseil, a dénombré 12 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT était remplie.

Madame le Maire a ensuite rappelé qu'en application de l'article R. 133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le Maire ou son remplaçant et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir Monsieur André HERLIN, Monsieur Bernard VERGRIETE, Madame Barbara LENGLET et Madame Laurence GAMBIER.

Madame le Maire a ensuite invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs. Elle a rappelé qu'en application des articles L.288 et R.133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus séparément, sans débat, au scrutin secret et à la majorité absolue. S'il reste des mandats à attribuer à l'issue du premier tour, il est procédé à un second tour pour le nombre de mandats restant à attribuer et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Madame le Maire a indiqué que conformément à l'article L. 284 du code électoral, le Conseil Municipal devait élire 3 délégués et 3 suppléants.

• **Election des délégués**

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 14
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 14
- Majorité absolue : 8

• **Candidats**

- Monsieur Bernard VERGRIETE : Nombre de suffrages obtenus : 14
- Madame Marie-Christine MAILLART : Nombre de suffrages obtenus : 14
- Monsieur André HERLIN : Nombre de suffrages obtenus : 12

Ont été proclamés élus au 1^{er} tour et ont déclaré accepter le mandat.

- **Election des suppléants**

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 14
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 14
- Majorité absolue : 8

- **Candidats**

- Monsieur Christian FIRMIN : Nombre de suffrages obtenus : 14
- Monsieur Patrice HERMANT : Nombre de suffrages obtenus : 14
- Monsieur Hervé NOWAK : Nombre de suffrages obtenus : 14

Ont été proclamés élus au 1^{er} tour et ont déclaré accepter le mandat.

Etude de devis chauffage :

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'entreprise SIDEM MENTION n'a pas établi de devis.

Monsieur FIRMIN a contacté l'entreprise GIRARD afin d'obtenir plus de renseignements, notamment sur l'entretien annuel ainsi que la garantie.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, décident de retenir la proposition de l'entreprise GIRARD pour un montant de 7 650,33 € HT.

Le Maire, M.C MAILLART